

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2014

<p>NOMBRE DE MEMBRES composant le Conseil : 35 en exercice : 35 présents : 32 représentés : 3 pour : 35 abstentions : 0 contre : 0</p>

OBJET : Désignation des représentants de la ville dans divers organismes et associations

L'An deux mille quatorze, le vingt deux avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le seize avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLETT, P. RIBATTO, S. BOURDET, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, J. NGALLE-EBOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent représentés :

M. FAYE	à	S. BOURDET
C. ALVARO	à	JM. GASSELIN
D. BEKIARI	à	P. BUCHET

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Muriel FOULARD est désignée pour remplir ces fonctions

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts et règlements des divers organismes et associations précisant leur composition et notamment le nombre des représentants de la ville,

Considérant que suite au renouvellement du Conseil Municipal le 6 avril 2014, il convient de procéder à l'élection de nouveaux représentants de la ville dans ces organismes,

Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : De procéder à l'élection des représentants de la ville dans les organismes et associations figurant à l'article 2 ci-dessous.

Article 2 : Sont désignés pour représenter la ville :

CLUB DES ANCIENS <i>Le Maire, Président d'honneur</i>	Le Maire - Anne BULLET - Séverine CROCI
LUDOTHEQUE (Le Manège aux Jouets) <i>4 membres de droit au maximum dont 2 représentants de la ville</i>	- Anne-Marie MERCADIER - Céline ALVARO
CCJL <i>CA de 16 membres 11 membres élus parmi les membres et 5 membres de droit représentant le conseil municipal</i>	- Muriel GALANTE-GUILLEMINOT - Muriel FOULARD - Véronique FONTAINE-BORDENAVE - Françoise GAGNARD - Stéphane CICERONE
MISSION LOCALE <i>Le Maire, Président de droit par rotation</i>	Le Maire - Sandrine LE ROUZES - Anne BULLET
Collège des Ormeaux	- Sandrine LE ROUZES - Véronique FONTAINE-BORDENAVE - Suzanne BOURDET
Collège Universitaire Fournier <i>1 correspondant de la ville n'ayant pas de droit de vote</i>	- Céline ALVARO
Maison de retraite du Parc <i>Le Maire, Président du Conseil d'Administration</i>	au conseil d'administration : Le Maire - Jean-Michel DURAND - Roger LHOSTE au conseil d'établissement : - Jean-Claude PORCHERON
Foyer d'hébergement de la résidence de l'Avenir <i>Conseil de Vie Sociale (le Maire ou son représentant)</i>	- Michele-Elisabeth MORIN
AREPA (foyer logement du Val Content) <i>Conseil de Vie Sociale (le Maire ou son représentant)</i>	- Emmanuel CHAMBON
AREPA (foyer logement Marie Nodier) <i>Conseil de Vie Sociale (le Maire ou son représentant)</i>	- Sandrine LE ROUZES
Conseil de recours de discipline du centre de gestion <i>(candidat pour un tirage au sort parmi les représentants de l'île de France)</i>	- Jean-Paul AUBRUN
ADETEL	1 titulaire : Muriel FOULARD 1 suppléant : Dominique LAFON
Association socioculturelle des Sorrières	1 élu correspondant : Muriel GALANTE-GUILLEMINOT
ACVG (Association des Victimes de Guerres)	- Le Maire - M. RIBATTO, Maire-adjoint en charge du devoir de mémoire

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine,
- aux associations et organismes concernés.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé les membres présents.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En Préfecture le 30/04/2014
Publication/Affichage le 02/05/2014
Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale Adjointe autorisée




POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Laurent VASTEL